

I. Crédit bancaire

À fin septembre 2022, l'encours du crédit bancaire a atteint 1 038,7 MMDH, en hausse annuelle de 5,5%.

Crédit bancaire par agent économique

	Encours en MMDH		variations en % depuis	
	sept-22	août-22	sept-21	août-21
Crédit bancaire *	1 038,7	2,4	5,5	
Agents non financiers	896,0	1,2	5,6	
Entreprises non financières	493,0	1,9	7,6	
Privées	444,1	1,2	9,4	
Publiques	48,8	8,4	-6,5	
Ménages	376,0	0,3	3,5	
Agents financiers	142,8	10,9	4,7	

* Y compris le financement participatif

ENTREPRISES NON FINANCIERES PRIVEES

- L'augmentation annuelle de 9,4% des crédits aux ENF privées traduit essentiellement la hausse de 16,3% des facilités de trésorerie et la progression de 3% des prêts à l'équipement. En revanche les prêts immobiliers ont accusé un repli de 3,9%.

Crédit bancaire aux entreprises privées par objet économique

	Encours en MMDH		variations en % depuis	
	sept-22	août-22	sept-21	août-21
Total	444,1	1,2	9,4	
Facilités de trésorerie	223,8	2,8	16,3	
Equipement	102,9	-1,2	3,0	
Immobilier	51,1	0,3	-3,9	
Autres crédits *	15,3	0,3	17,9	
Créances en souffrance	51,1	0,4	7,8	

* Composés essentiellement du crédit-bail, d'affacturage et de diverses autres créances

- L'enquête de conjoncture de BAM indique que l'accès au financement, au T3-2022, a été jugé « normal » par 87% des entreprises industrielles et « difficile » par 11% d'entre elles. Par ailleurs, le coût du crédit aurait été en stagnation selon 72% des patrons et en hausse selon 27%.
- Selon l'enquête sur les conditions d'octroi de crédit au titre de T3-2022, les critères auraient été assouplis pour les crédits de trésorerie et maintenus inchangés pour les prêts à l'équipement et à la promotion immobilière. Par taille, les critères auraient été maintenus inchangés pour les TPME et assouplis pour les GE. Pour ce qui est de la demande, elle aurait connu une hausse tant pour les TPME que pour les GE et pour tous les objets de crédit hormis les crédits à l'équipement pour lesquels elle aurait stagné.
- Au T3-2022, les taux appliqués aux nouveaux crédits ont progressé à 4,12%. Par taille d'entreprise, ils se sont établis à 3,87% pour les GE et à 4,94% pour les TPME.

Taux débiteurs (en%)

	T3-2022	T2-2022	T1-2022
Global	4,04	4,03	4,00
Entreprises privées	4,12	4,05	4,02
TPME *	4,94	4,82	4,85
GE**	3,87	3,79	3,65

* Très Petites et Moyennes Entreprises (chiffre d'affaires inférieur ou égal à 175 MDH).

** Grandes Entreprises (chiffre d'affaires supérieur à 175 MDH).

MENAGES

- Les crédits aux ménages ont enregistré une hausse annuelle de 3,5%, traduisant essentiellement une augmentation de 2,8% des prêts à l'habitat.

- Le financement participatif destiné à l'habitat, sous forme notamment de Mourabaha immobilière, a poursuivi sa progression et s'est établi à 18,2 MMDH, après 14,9 MMDH une année auparavant.

Crédit bancaire aux ménages par nature de crédit

	Encours en MMDH		variations en % depuis	
	sept-22	août-22	sept-21	août-21
Total	376,0	0,3	3,5	
Habitat	237,4	0,2	2,8	
Mourabaha immobilière*	18,2	1,5	21,9	
Consommation	57,1	0,2	3,3	

* Y compris les marges constatées d'avance

- Au T3-2022, les banques déclarent des critères d'octroi inchangés aussi bien pour les prêts à l'habitat que pour les crédits à la consommation. Pour la demande, elle aurait augmenté pour les prêts à l'habitat et diminué pour ceux à la consommation.
- Pour ce qui est des taux appliqués aux nouveaux crédits aux ménages, ils ressortent, au T3-2022, à 4,19% pour les crédits à l'habitat et à 6,39% pour ceux à la consommation.

Taux débiteurs par objet (en %)

	T3-2022	T2-2022	T1-2022
Ménages	5,32	5,14	5,20
Crédits à l'habitat	4,19	4,19	4,21
Crédits à la consommation	6,39	6,32	6,50

II. Dépôts bancaires

- Les dépôts auprès des banques ont enregistré, à fin septembre 2022, une hausse annuelle de 4,1% pour s'établir à 1 086,6 MMDH.
- Les dépôts des ménages se sont établis à 808,4 MMDH, en hausse annuelle de 4,7% avec 191,7 MMDH détenus par les MRE. Les dépôts des entreprises privées ont, pour leur part, progressé de 11,7% pour atteindre 177,7 MMDH à fin septembre.

Evolution annuelle des dépôts bancaires (en %)



- Les taux de rémunération des dépôts à terme à 6 mois a progressé de 4 points de base pour s'établir à 2,11% tandis que celui des dépôts à 12 mois est resté inchangé à 2,39%.
- Pour les comptes d'épargne, leur taux minimum de rémunération a été fixé à 1,24% pour le deuxième semestre 2022, soit une hausse de 19 points de base par rapport au semestre précédent.

Taux créditeurs (en %)

	sept-22	août-22	juil-22	juin-22	mai-22
Comptes à terme					
6 mois	2,11	2,07	2,04	2,02	2,10
12 mois	2,39	2,39	2,38	2,34	2,45